



REGLEMENT

La politique sportive et financière du club est définie par le Président, en collaboration avec le comité directeur.

PRESENTATION

Section découverte : Elle s'adresse aux éveils et poussins, l'objectif est d'initier les enfants à la motricité athlétique sous des formes ludiques et variées.

Section compétition : Elle s'adresse des benjamins aux masters, l'objectif est d'acquérir les bases des techniques athlétiques dans toutes les disciplines de l'athlétisme.

A partir de la catégorie cadet, une spécialité est proposée pour permettre d'atteindre un meilleur niveau de pratique.

Section Running et Loisir : Elle s'adresse aux adultes désirant s'entraîner plusieurs fois par semaine afin de participer à des compétitions hors stade, type course sur route ou trail, ainsi qu'à ceux désirant pratiquer une activité athlétique, type footing ou renforcement et étirements musculaires, en vue d'entretenir leur capital santé.

INSCRIPTIONS

La saison athlétique débutant le 1^{er} septembre, l'enfant doit obligatoirement avoir 6 ans à cette date.

L'inscription devient effective à la remise du dossier complet, comprenant :

- **Le bulletin d'adhésion** dûment rempli et signé
- **Le règlement de la cotisation** à l'ordre de **Massilia Marathon** (chèque ou espèces). Possibilité de payer en 3 fois, tous les chèques datés du jour de l'adhésion (indiquer le nom du licencié au dos du chèque)
- **Pour les mineurs**, le **questionnaire relatif à l'état de santé** mis en ligne sur leur espace personnel. Si une réponse est positive, il devra fournir un certificat médical avec la mention **"apte à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition"**, de moins de 6 mois.
- **Une photo d'identité**
- **Pour les adultes**, la validation du « **Parcours Prévention Santé** » mis en ligne sur leur espace personnel.

Le dossier complet pourra être déposé lors des jours d'inscription. Il pourra aussi être déposé ou envoyé par courrier au siège du Club : 13 Bd Bel Air – 13012 Marseille

L'inscription au club comprend **la licence et le maillot du club**.

Réduction de 10 € pour la prise de licence d'un deuxième enfant.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

ENTRAINEMENTS

Seuls les athlètes ayant fourni un dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatif de santé et règlement) pourront s'entraîner.

Les entraînements ont lieu les mardis, mercredis, jeudis et samedis matin, selon les catégories.

Lors des entraînements, les enfants doivent porter des tenues correctes, adaptées à l'athlétisme et en fonction des saisons et de la météo.

Nous offrons la possibilité d'effectuer **deux séances d'essai gratuitement** avant l'inscription.

Les entraînements ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

ENTRAINEURS

Les entraîneurs doivent attester de leur honorabilité. L'honorabilité est une obligation d'ordre légal qui interdit à une personne d'exercer les activités d'éducateur sportif, de dirigeant et de juge et arbitre, si elle a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Ils s'engagent à prendre en charge un groupe pour une durée minimale d'une saison sportive pleine (de septembre à fin juin). Ils s'engagent à être assidus aux entraînements auprès de leurs athlètes et notamment pour les plus jeunes, à les suivre sur les compétitions.

Les entraîneurs sont responsables et libres du contenu des séances d'entraînement et du planning des compétitions proposés aux athlètes dont ils ont la charge.

Les entraîneurs sont responsables des athlètes mineurs uniquement sur les créneaux horaires correspondants aux entraînements. En dehors de ces créneaux horaires, seuls les représentants légaux sont responsables de leur enfant.

Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires de début et de fin de chaque entraînement. Les parents des athlètes mineurs (éveils à benjamins) sont tenus d'accompagner et de récupérer leur enfant dans l'enceinte du stade.

Tout retard doit être justifié auprès de l'entraîneur

L'utilisation du téléphone portable et de jeux sont interdits pendant la séance d'entraînement.

Lors des compétitions les adhérents doivent respecter les règles de vie et consignes données par les entraîneurs. Tout acte de mauvaise tenue morale ou physique entraîne le renvoi. Tout manquement au présent règlement peut entraîner des sanctions ou l'exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité des faits.

COMPETITIONS

Toute prise de licence implique la participation du licencié aux compétitions qui leurs sont réservées ainsi qu'aux Championnats.

Les engagements seront effectués par le club pour l'ensemble des compétitions définies au calendrier.

Chaque athlète inscrit à une compétition individuelle ou par équipe doit être présent. Il devra confirmer sa participation une semaine avant la compétition.

Les athlètes doivent obligatoirement porter la tenue du club (tee-shirt du club, short noir) notamment lors des championnats.

L'Ecole d'athlétisme est une section sportive au même titre que toutes les autres activités sportives et non pas une garderie, un centre aéré ou une crèche. Il est donc important de s'engager en connaissant les règles d'adhésion.

Autorisations

La prise de licence au club implique l'acceptation que les entraîneurs ou dirigeants prennent toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident subi par l'athlète.

Droit à l'image

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

Loi informatique et libertés (Loi du 6 Janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Le présent règlement s'applique à tous les adhérents.

L'adhérent ou son représentant légal s'engage à respecter le présent règlement.